



par Jean Faniel, CRISP

# Elections locales, enjeux à tous les étages

Le 14 octobre prochain se dérouleront les élections communales, provinciales et, à Anvers, de district. Ce scrutin est le premier depuis la longue crise politique de 2010-2011, depuis l'accord d'octobre 2011 dessinant les contours de la sixième réforme de l'État, mais aussi depuis le naufrage de Dexia et ses contrecoups pour les finances locales. Pour être pertinente, l'analyse des enjeux de ce scrutin doit explorer différentes facettes du champ politique et intégrer différents niveaux.

**L**e scrutin à venir permettra de renouveler les 589 conseils communaux et les 10 conseils provinciaux du pays. Pour les milliers de candidats, l'élection représentera un moment important, synonyme d'investissement lors de la campagne et, pour les élu(e)s, durant les six années suivantes.

## Anvers : des risques de répercussions en cascade

Des combats importants ou particulièrement médiatisés s'annoncent. La focalisation sur telle ou telle entité peut être liée à l'importance de la commune (en nombre d'habitants ou en statut administratif et symbolique, comme Namur), aux soubresauts de la vie politique au cours de la législature écoulée (comme Huy), aux personnalités en lice (comme Mons), aux changements d'alliances pressentis (comme Liège) ou convenus, ou à plusieurs de ces facteurs à la fois (Charleroi combine toutes ces caractéristiques). Certaines confrontations locales recevront une attention pour des raisons qui les dépassent largement, prenant l'allure de champ d'une bataille (quasi) nationale. C'est l'avenir de la Flandre tout entière qui semble se jouer à Anvers, où Bart De Wever entend faire de la conquête du maïorot un marche-pied pour décrocher en 2014 la présidence du gouvernement flamand. Ensemble (le CD&V s'est allié au SP.A du bourgmestre sortant, Patrick Janssens) ou séparément (l'Open VLD n'a pas souhaité choisir de partenaire avant le scrutin), les partis traditionnels veulent faire échouer ce plan dont ils mesurent les implications en cascade.

A Schaerbeek, le MR tentera de mettre en échec son ancien partenaire FDF qui aura à cœur de prouver qu'il peut survivre à la rupture d'avec le grand frère libéral. En embuscade, le PS voudrait effacer l'échec subi en 2006 et renforcer l'ancrage local de sa vice-Première ministre fédérale, Laurette Onkelinx.

Plus largement, le score en Flandre de la N-VA, celui du FDF à Bruxelles, les rapports de force entre les partis membres de la coalition fédérale et entre ceux-ci et les partis d'opposition, ainsi que les résultats d'Ecolo dans les deux régions où les Verts sont associés au pouvoir pourraient avoir des répercussions sur le climat au sein du gouvernement Di Rupo et sur les gouvernements régionaux et communautaires. Ce scrutin constituera le premier test depuis la mise sur pied de l'équipe fédérale après une très longue gestation, et – en principe – l'unique rendez-vous électoral avant les prochaines élections fédérales, régionales, communautaires et européennes appelées à coïncider en 2014.

Enfin, dans le cas d'autres formations, les résultats locaux pourraient orienter le cours général des choses : le PP percera-t-il au niveau local ou le scrutin de 2012 sera-t-il son chant du cygne ? Le

PTB renforcera-t-il son ancrage local et gagnera-t-il encore en visibilité ou sa progression des dernières années connaîtra-t-elle un coup d'arrêt ? En l'absence forcée de listes FN (1), comment l'extrême droite francophone et son électorat se comporteront-ils ? Le VB subira-t-il un nouveau recul ou conservera-t-il une capacité de nuisance, notamment au moment de la formation des coalitions (2) ? A bien des égards, le scrutin provincial sera un meilleur indicateur pour analyser le résultat global des élections en Flandre et en Wallonie (3). La plupart des partis déposent des listes partout dans leur Région et les candidats présents sur celles-ci sont généralement moins connus que les figures nationales ou que les édiles communaux (4). On peut donc parler de scrutin « chimiquement pur », selon l'expression de Vincent de Coorebyter, le directeur général du CRISP.

Si on se limite à la lutte entre partis politiques et aux questions de personnes, les enjeux du scrutin local peuvent donc être analysés à différents niveaux, de l'infra-communal (5) au national. C'est tout autant le cas pour les autres facettes de ces élections.

## Questions de fond(s)

Au-delà des logiques personnelles et partisans, un scrutin revêt toujours avant tout une importance pour la collectivité qui se choisit des représentants dont les choix auront des conséquences pour elle.

L'échelon local est souvent présenté comme le niveau de pouvoir le plus proche des citoyens. Ses décisions peuvent avoir des effets très concrets pour eux. L'importance de l'institution communale est renforcée par l'étendue de la palette de ses compétences, allant par exemple de l'aménagement du territoire à l'enseignement, de l'emploi à la politique de la jeunesse ou du troisième âge, du tourisme à l'aide sociale. Les compétences des provinces, souvent méconnues, sont vastes également : santé, enseignement, sport, culture (6)...

Réputé focalisé sur les questions pragmatiques, le débat local n'en revêt pas moins des dimensions idéologiques : favoriser la mobilité douce ou donner la priorité aux voitures n'est pas un choix anodin, pas plus que ne l'est celui entre la construction de logements sociaux (a fortiori avec un cahier des charges précis en matière d'écoconstruction) et la recherche de promoteurs privés pour bâtir des logements de standing, etc.

En vertu de l'adage « penser global, agir local », l'échelon local peut être un lieu propice à l'expérimentation d'autres formes de choix collectifs de vie, à travers des comités de citoyens, par la mise en œuvre de budgets participatifs (favorisée à l'avenir par le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation), par le développement de transports en commun gratuits (comme à Has-

# LE BOURGMESTRE : L'ÉLU DE PROXIMITÉ



self) et propres, etc. Même au niveau local, rêver n'est pas interdit. Le choix des élus locaux a également une incidence sur d'autres institutions et leur politique puisque le conseil de l'aide sociale, celui de la zone de police dont dépend la commune ou les organes de gestion des intercommunales auxquelles elle participe seront renouvelés sur la base des résultats du scrutin du 14 octobre. Dans certains domaines, une commune peut servir de laboratoire ou d'expérience pilote inspirant ultérieurement des politiques développées par une Région, une Communauté ou l'Autorité fédérale. A bien des égards, les choix posés par une commune ou par une province sont à l'inverse également balisés, voire bridés par une série de contraintes provenant d'autres niveaux de pouvoir : décrets et réglementations régionales ou communautaires, lois fédérales, dispositions européennes...

La contrainte la plus forte durant la prochaine législature sera très probablement d'ordre pécuniaire. Bon nombre de communes tiraient une part de leurs revenus de leur participation dans le holding communal, lui-même actionnaire de Dexia. La crise financière et bancaire a d'abord amené ces institutions à solliciter les communes pour une recapitalisation du holding communal. Ensuite, les déboires de Dexia ont provoqué la mise en liquidation de celui-ci, faisant s'envoler pour les communes la perspective de dividendes pour les années à venir. Pour le budget de certaines communes, le coup est rude.

## Moyens réduits et dépenses accrues

Les autres niveaux de pouvoir sont également affectés par la crise actuelle des dettes privées devenue crise des dettes publiques. Les budgets subissent déjà des restrictions. Cela affectera les subsides (régionaux, communautaires, fédéraux ou européens) que les pouvoirs locaux cherchent bien souvent à décrocher pour développer leur politique. En outre, le retour à l'équilibre budgétaire fixé pour 2015 implique un effort de tous les niveaux de pouvoir, pouvoirs locaux inclus. Volontairement ou non, ceux-ci risquent donc fort de devoir appliquer une austérité déjà mise en œuvre à d'autres échelons. Rêver n'est pas interdit, mais le réveil pourrait s'avérer douloureux.

La sixième réforme de l'Etat en cours de mise en œuvre prévoit le transfert de l'Autorité fédérale aux entités fédérées de la politique des grandes villes. Les moyens libérés dans le cadre de cette politique pourraient donc eux aussi connaître à l'avenir un changement important, qui plus est différencié selon les Régions.

Enfin, les pouvoirs locaux devront, avec ces moyens réduits, faire face à des dépenses qui risquent de s'accroître. En matière de pensions de leur personnel, ils devront supporter une charge désormais plus lourde, en vertu de la décision prise au niveau fédéral de les faire contribuer davantage. Dans un autre domaine, les fédérations de CPAS s'inquiètent déjà des conséquences que la réforme des allocations de chômage aura sur le nombre de demandes d'aide. La diminution des revenus des chômeurs liée au renforcement de la dégressivité des allocations et la suppression des allocations d'insertion après trois ans leur font craindre un recours accru aux CPAS, en particulier dans les communes comptant déjà la plus forte proportion de personnes en difficulté. Tandis que le budget de l'assurance-chômage est fédéral, celui des CPAS est en bonne partie alimenté par les finances communales.

Les choix que les citoyens belges (ou étrangers dans le cas des élections communales) poseront le 14 octobre seront donc lourds de conséquences, pour l'évolution de leur quartier mais aussi bien au-delà... ■

(1) Suite à une action intentée par Marine Le Pen, la justice belge a interdit à quiconque l'utilisation en Belgique du nom Front national, du sigle FN et de la flamme tricolore.

(2) Donné pour moribond, le VB a remporté 506 697 voix à la Chambre en 2010, soit à peine 60 000 de moins que l'Open VLD et 220 000 de plus que Groen!

(3) Depuis la scission de la province de Brabant en date du 1<sup>er</sup> janvier 1995, le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ne relève plus d'aucune province.

(4) C'est particulièrement le cas en Wallonie, où il est interdit à un ministre ou à un parlementaire de se présenter au niveau provincial.

(5) Depuis 2000, les électeurs anversois de nationalité belge élisent les membres de leur conseil de district. Le territoire de la ville d'Amers est découpé en neuf districts exerçant chacun certaines compétences déléguées par le conseil communal.

(6) Cf. l'étude volumineuse réalisée par l'Association des provinces wallonnes : [www.apw.be/index.php?page=etude-sur-les-activites-des-provinces-wallonnes](http://www.apw.be/index.php?page=etude-sur-les-activites-des-provinces-wallonnes).